

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18819 - 73ÈME ANNÉE

## Le PCR alerte la ministre des Outre-mer

# Epidémie de peste : solidarité avec Madagascar



L'épidémie touche aussi les villes.

**Dans un communiqué diffusé hier à la veille de l'arrivée d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, à La Réunion, le PCR lui demande d'agir pour « dépêcher sur place des moyens exceptionnels pour contribuer à faire face à la pandémie ».**

« Mme la Ministre Girardin arrive à La Réunion dans un contexte régional marqué par l'épidémie de peste qui sévit à Madagascar. À ce jour, personne ne peut prédire l'étendue réelle du fléau, et encore moins l'ampleur que pourrait prendre son développement. Malgré l'absence de ces données, il y a lieu d'anticiper le pire.

Compte tenu des relations privilégiées de la France, ainsi que de La Réunion, avec Madagascar, le PCR demande à Madame la Ministre des Outre-Mer de dépêcher sur place des moyens exceptionnels pour contribuer à faire face à la pandémie et de faire appel à l'intervention résolue des organismes de santé internationaux.

Le PCR demande également d'informer régulièrement la population réunionnaise afin de lever toutes sortes d'inquiétudes légitimes. En tout cas, c'est l'occasion de faire de la pédagogie sur les maladies émergentes qui peuvent se développer sous l'influence du réchauffement du climat.»

## La ministre des Outre-mer interpellée sur la baisse de la participation de l'État

# Contrats aidés : des employeurs craignent une révolte des travailleurs

Lors d'une conférence de presse hier, plusieurs organisations d'employeurs de personnes en contrats aidés ont annoncé l'organisation d'un rassemblement pour accueillir ce matin Annick Girardin, ministre des Outre-mer, à sa descente d'avion. Une délégation doit être reçue par la ministre à 11 heures. Les employeurs à La Réunion demandent des mesures s'inspirant de ce qui a été acté par l'État avec les structures concernées en Martinique : maintien du nombre de contrats au niveau de 2016 et co-financement de l'État bien supérieur à 50 % du salaire.



Les responsables d'associations qui interpellent aujourd'hui la ministre en visite à La Réunion.

La baisse du nombre des emplois aidés a déjà eu des conséquences sur la rentrée scolaire. La quasi-totalité des maires ont dû la reporter de plusieurs jours faute d'un effectif suffisant pour assurer la sécurité des élèves dans les établissements scolaires. Cette fois, c'est au tour des employeurs de monter au créneau. Plusieurs d'entre eux ont organisé hier une conférence de presse pour annoncer un « accueil républicain » à Annick Girardin, ministre des Outre-mer, lors de son arrivée ce matin à La Réunion. Une rencontre est ensuite prévue entre une délégation et la ministre à 11 heures à la préfecture.

Autour de la table, outre la Plateforme des emplois-verts, la Fédération des acteurs de la solidarité, le GLAIVE, le GCEIP, BAC Réunion notamment. Ils se félicitent de la création d'un « front commun pour la sauvegarde des emplois aidés ». La baisse du nombre d'emplois aidés fait planer la menace de « catastrophes sociales, touristiques,

économiques et sanitaires », précise Brigitte Naze, présidente de la Plateforme. En 2017, le nombre de contrats est en baisse par rapport à 2016, et pour 2018 l'inquiétude est encore plus grande. À cela s'ajoute la diminution du co-financement de l'État pour ces emplois. Les employeurs craignent qu'avec une part de l'État réduite à 50 % du salaire, les collectivités ou les associations ne puissent plus faire le complément. Aussi, cette question sera à l'ordre du jour de la rencontre avec Annick Girardin. Ils demandent donc que l'année prochaine, le nombre de contrats co-financés par l'État soit le même qu'en 2016, avec une participation de l'État bien supérieure à 50 %. Des milliers d'emplois sont en jeu, indiquent-ils.

### L'exemple de la Martinique

À l'appui de leur demande, les employeurs notent qu'en Martinique,

un accord a été trouvé entre l'État, les collectivités, les associations et l'Éducation nationale. Selon un document reproduit le 27 septembre par Martinique Première, l'accord prévoit le maintien des contrats aidés « au niveau prescrit en 2016 jusqu'à la mise en place d'un dispositif plus satisfaisant pour l'emploi durable des personnes concernées ». « Le taux de prise en charge par l'État de ces contrats reste inchangé sauf disposition plus favorable », précise le texte de l'accord. La question de la durée des contrats est également un point à discuter. Un an est un minimum afin qu'il soit possible de former les travailleurs qui le souhaitent. 6 mois est bien trop court.

### L'impasse du « cadre actuel »

Du côté des travailleurs concernés, la colère monte, affirment les employeurs. La crainte d'être mis au chômage à la fin de l'année pousse à la révolte. Jusqu'à présent, elle ne s'est pas manifestée, mais « si le gouvernement ne donne pas satisfaction, alors le gouvernement prendra ses responsabilités ». Reste à régler l'épineux problème de la pérennisation d'emplois qui répondent à des besoins permanents. Si des pistes peuvent être explorées, la transition ne peut se faire du jour au lendemain dans le domaine de l'environnement notamment. « Cela nécessite de s'inscrire dans un projet global », dit en substance Patrice Payet du GCEIP qui constate que « dans le cadre actuel, on ne peut plus rien faire ».

M.M.

## Edito

# Grâce à Gilbert Annette, le parti d'Emmanuel Macron a eu son seul parlementaire à La Réunion

**M**ardi, le Sénat a élu son président. Peu de temps après, la composition des groupes politiques a été connue. Le 24 septembre, 4 sénateurs ont été élus à La Réunion. Tous sont de la même obédience politique. La liste Les Républicains a eu trois élus, celle du PS conduite par le LPA a obtenu le quatrième siège. À Paris, ces quatre sénateurs siégeront dans quatre groupes différents. Viviane Malet est la seule à adhérer au groupe Les Républicains. Le second de la liste, Jean-Louis Lagourgue, sera dans une fraction Les Républicains plutôt favorable au gouvernement, tandis que la première de la liste, Nassimah Dindar a porté son choix sur le groupe UDI. Pour sa part, Michel Dennemont a choisi le groupe La République en marche, celui du président de la République.

Dans Témoignages d'hier, il était souligné que l'ancrage du parti d'Emmanuel Macron se renforçait à La Réunion, avec la transformation du groupe LPA de la Région en groupe LREM. Or, lors des dernières régionales, Michel Dennemont, qui s'est toujours dit de droite, a été élu sur la liste LPA-PS-PLR. Lors des dernières sénatoriales, le PS sous la direction de Gilbert Annette a refusé l'union avec le PCR et les autres forces de progrès pour reconduire la sénatrice sortante, Gélita Hoarau. Il a préféré monter une coalition avec le LPA. Les grands électeurs peuvent aujourd'hui constater le résultat de cette manœuvre. Elle permet à LREM, le parti du président Macron, de compter un sénateur de La

Réunion dans ses rangs. Pourtant lors de ce scrutin, LREM avait investi une autre liste conduite par Brigitte Hoarau qui n'a eu aucun élu.

Gilbert Annette offre donc sur un plateau une représentation parlementaire inespérée pour le parti au pouvoir en France. Déjà lors de la présidentielle, la fraction de Saint-Denis du PS avait fait campagne pour Emmanuel Macron. Aux législatives, les deux candidates soutenues par le maire de Saint-Denis ont annoncé leur soutien à la majorité présidentielle. L'une d'entre elles avait même obtenu l'investiture de LREM, elle avait été battue tandis que l'autre s'est finalement inscrite dans le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Aux sénatoriales, les grands électeurs ont clairement refusé l'élection d'un représentant de LREM. Mais la tête de liste du PS aux sénatoriales a choisi de faire partie du groupe LREM. Autrement dit, les grands électeurs qui ont voté pour la liste soutenue par Gilbert Annette ont été trompés. En effet, auraient-ils voté pour cette liste s'ils savaient que l'objectif était l'élection d'un sénateur pour La République en Marche ?

Grâce à Gilbert Annette, le parti d'Emmanuel Macron a donc réussi à avoir un parlementaire à La Réunion, sans même avoir eu besoin de faire campagne pour atteindre cet objectif.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Le chef d'État s'exprime en faveur d'un parti politique au lieu d'appeler au dialogue

# Catalogne : l'intervention du roi d'Espagne accentue les tensions

**Au lieu d'appeler au dialogue, l'intervention du roi d'Espagne dans la crise institutionnelle entre la Catalogne et le pouvoir central ne fait qu'accroître les tensions.**

Mardi, la Catalogne était en grève générale. Une manifestation pour l'indépendance et contre la répression lors du scrutin de dimanche a rassemblé le même jour plus de 700.000 personnes à Barcelone. Mardi soir, le roi d'Espagne est sorti de sa réserve. Il a condamné la tenue du référendum et soutenu le camp de la répression sans avoir un mot pour les victimes des violences policières.

Cette position marque une brutale irruption de la monarchie comme soutien d'un parti politique. Elle est inquiétante au regard de l'histoire contemporaine de l'Espagne. En effet, avant la dictature de Franco, l'Espagne était une république dirigée par un Front populaire, qui venait de mettre fin à la monarchie. À la fin de la Seconde guerre mondiale, le régime franquiste a échappé au même sort que le nazisme en Allemagne et les fascismes en Italie et en Europe de l'Est en se mettant sous le parapluie des États-Unis. L'Espagne a adhéré à l'OTAN, et est devenue une base importante pour l'armée américaine en Europe. Franco a donc pu garder le pouvoir jusqu'à sa mort. Il s'est même permis de choisir son successeur et de garantir l'impunité pour les complices de ses crimes. Il décida le retour à la monarchie avec à sa tête Juan Carlos, petit-fils du dernier roi

d'Espagne.

Ce dernier mit rapidement fin à la dictature, lui laissant malgré tout le temps d'autodissoudre ses structures politiques. Il soutint ensuite le processus démocratique en appelant l'armée à désobéir pour



**Le chef de l'Etat espagnol n'a pas condamné la violence de la répression.**

faire échouer un coup d'État mené par des officiers réactionnaires en 1981. Le retour au parlementarisme s'est accompagné du rétablissement de l'autonomie pour le Pays Basque et la Catalogne comme au temps de la République, à ceci près que les libertés des élus catalans ne sont pas aussi importantes que celles de leurs homologues basques.

### Appel à l'unité, pas au dialogue

Historiquement, la monarchie espagnole a succédé au franquisme, et c'est au dictateur qu'elle doit son retour à la tête de l'État. Le compromis trouvé était celui de la monarchie parlementaire, avec un roi qui ne se mêle pas des affaires de l'État. À la différence de Juan Carlos en 1981, le roi Philippe est intervenu pour prendre parti en faveur d'un acteur d'une crise politique. En effet, la démocratie n'est pas menacée en Espagne par des militaires tentés par un retour au franquisme. Il est par contre clairement établi qu'il faut remonter à l'époque de Franco pour voir un pouvoir utiliser de telles méthodes pour empêcher des personnes d'aller voter.

L'intervention du roi d'Espagne dans la crise aurait été bénéfique s'il avait adressé un message de soutien aux victimes des violences et s'il avait lancé un appel au dialogue. Tel n'a pas été le cas, et le fossé s'est encore agrandi entre les partisans de l'indépendance de la Catalogne et ceux du maintien de ce pays dans l'Espagne.

**M.M.**

## In kozman pou la rout

### « La vérité na in sèl koulèr ! »

Sa in kozman mi pans in bonpé d'moun i antan sa souvan dé foi dann z'ot vi. Moin pou mon par mi di « la vérité na in sèl koulèr ! Sé lo rouz ! ». Zot i konpran sé pou kass ti-boi mé kan ou i réfléshi in pé, ou i domann kosa ou l'aprè di é koman ou i di sa. In sèl koulèr ? Mé pou kosa in sèl koulèr ? Si la vérité l'avé plizyèr koulèr. Konm i di in kékshoz la pa blan san pour san sansa noir san pour san. Nana la limyèr, mé galman lo l'onbraz épi sak nana déyèr. Donk la vérité lé konpliké ! Nana arienk sak nana l'éspri sinp i pans kozman moin la mark anlèr la i trakass pa li. Si ou i pran modèl dsi in tablo, ou i romark li nana in kantité koulèr, in kantité d'plas marké par la limyèr épi d'ot par l'onbraz. Final de kont, oplis mi viéyi, oplis mi rann amoin kont mon kozman i tienbo pa la rout partou épi toultan. Alé ! mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Charles Angrand : le point sur la correspondance adressée à Maximilien Luce (6)

La recherche portant sur la vie et l'œuvre de l'artiste néo-impressionniste Charles Angrand passe par l'étude du corpus de la correspondance qu'il entretint avec ses camarades. L'importance de celle qu'il échangea avec Maximilien Luce, acquise par l'Institut National d'Histoire de l'Art auprès d'un libraire newyorkais en mars 2010, amène au comparatif avec celle qui fut publiée par M. Lespinasse en 1988, 22 ans plus tôt.

Au sommaire de l'ouvrage, est indiqué 192 lettres pour le seul destinataire, avec un échange qui court de mars 1899 au décès de l'artiste, début avril 1926. Un décompte précis corrige cette annonce : sont reproduites en réalité 210 lettres en direction de Luce.

En regard, la base documentaire AGORHA sur le site de l'INHA recense 2 lots de lettres pour le même destinataire, et indique un nombre de documents que le Département de la Bibliothèque et de la Documentation corrige, à savoir :

1. Autographes 180, 30 – Angrand, Charles : 57 LAS à Maximilien Luce – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet (Paris).

2. Autographes 180, 31 – Angrand, Charles : 181 LAS à Maximilien Luce – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collection Jacques Doucet (Paris).

Soit un total de 238 courriers.

À ceci près que 2 lettres figurant au lot 180-31 sous les références 46 et 47 ont disparu, sans que l'on sache pourquoi ni comment, du fonds.

Aussi le différentiel négatif de la Correspondance publiée par rapport au fonds de l'INHA se monte-t-il au chiffre bas de 26. 26 lettres d'Angrand sont à ce jour inédites. Pourquoi ? Et que disent-elles ?

(À suivre...)

**Jean-Baptiste Kiya**

Numéro au fonds de l'INHA	Date indiquée dans la Correspondance publiée, pagination.	Commentaires
96 (180-31)	Avril 1909 (p.195)	1 ponctuation erronée, 1 mot pour un autre ('seulement' pour 'secondement').
97	1ère semaine février 1911 (p.224)->Lundi 6 février 1911.	1 mot pour 1 autre, omission d'1 mot.
98	15 août 1910 (p.213)	4 fois 1 mot pour 1 autre (dont 'répliquer' pour 'expliquer', 'certitude' pour 'culture', 'l'existence' pour 'l'esthétique'). Oubli de 2 mots.
99	Juillet 1911 (p.230)	2 fois 1 mot pour 1 autre, 2 fois majuscule manquante.
100	Juin 1911 (p.228) ->Mercredi 28 juin 1911.	Adjectif non accordé.
101	Judi 6 juillet 1911 (p.229)	1 minuscule pour 1 majuscule, 1 permutation de mot, 2 fois 1 mot pour 1 autre ('là' pour 'lu').
102	Mai 1911 (p.227)	1 pronom oublié, 2 fois 1 mot pour 1 autre ('spéculateurs' pour 'transatlantiques'). 1 ponctuation manquante.
103	Avril-mai 1909 (p.197)	1 page manquante (exposition municipale, L'Assiette au beurre, don Depeaux, Cross).
104	Lettre inédite.	Entre 1903 et 1913 (visite de Luce à Saint-Laurent).
105	Fin mai 1909 (p.199)	Oubli de la note du peintre (3 mots), 1 ponctuation erronée ('I' pour '?').
106	Mai 1909 (p.198)	2 fois 1 mot pour 1 autre.
107	7 janvier 1909 (p.192)	1 mot pour 1 autre ('mêmes' pour 'menues').
108	Début mai 1909 (p.198)	
109	Avril-mai 1909 (p.197)	2 fois 1 mot pour 1 autre, 1 faute de temps, 1 fois syntaxe très modifiée, 3 lignes manquantes.
110	31 mai 1908 (p.185)	1 mot pour 1 autre ('bien' pour 'hier'), 1 mot omis, parenthèse omise, 1 page non publiée (Cross, Fénéon, Alexandre, Théo, toile de 15).
111	Samedi 18 février 1911 (p.225)	1 majuscule omise, 1 mot omis, 1 ponctuation manquante ('-'), 1 alinéa non respecté.
112	Début juin 1911 (p.227)	1 seule page publiée sur les 4 que comprend le courrier (Alexandre, Signac, Cézanne, Vuillard, Denis, Huet, Corabœuf, Ingres, Delattre, Melle Barbier, Couchaux). Notons que la lettre au fonds, elle-même, est incomplète. Fin perdue.

# Oté

## La peste ? Sa pou Madégaskar sa ! Sa la pa po nou ! Amoins ké...

*Dann « Fanny » in liv Marcel Pagnol, Cesar i dikt in lète pou son garson Marius la anbank dsi in bato é li anparl la pest. Li di : « Si in moun dsi bato la gingn la pèst di ali bonzour do loin, mèm si sé out méyèr z'amì, pars l'amityé sé in bone shoz, mé lé pèst sé la Fin di Mond »*

*Dèrnyé foi la pest la trap Marsèye lété l'ané 1720 é demoun té i kroï in bato l'amenn la maladi-la, solman lété pa sa, té konm in ronouvèlmann la pèst noir l'avé trap l'érop dann kinzyèm syèk. Bann gran doktèr i apèl sa in maladi rézirzant : li fini momandoné, li rolè in bonpé d'tan apré.*

*Par l'fète pou kosa mi anparl de sa ? Pars la pèst la arlèv in kou dann Madégaskar é d'aprè sak i di demoun i mor par dizène. I koné sa zordi pars nana in protokol i rann obligatoir déklar la mortalité par la pest. Gouvèrnman lo péi i tash moiyin arète maladi-la, mé d'aprè sak i paré lé pa si fasil ké sa. Mèm son basil - yersinia pestis - lé si tèlman kontajyé i paré i pé fé z'atanta avèk sa-si zot i vé, i pé fé lé z'arm biolozik avèk sa.*

*Konm zot i koné l'épidémi i fé arienk komansé é kèl kalité déga li lé riskab fé ? Ni koné pa bien ozis, mé nou va konète san tardé... Sa sé in n'afèr la pète Madégaskar sa, donk na poin rézon ké li ariv isi shé nou. Sof, si in moun fini ète ataké i voyaz isi La Rényon. Bann sèrvs santé lé dsi lo dan : zot i avèy sa konm lé dsi d'fé é la bien bézoin pars demoun i rond in bonpé dann bann Maskarègn donk i fo fé antansyon... sa sé pou la maladi i pé ariv par lé z'èr !*

*Talèrta moin la parl maladi rézirzant : donk lo basil i antèr é momandoné ala ké li détèr épi li atak demoun. Sa lé vré pou Madégaskar, mé pou La Rényon ? Ni risk pa arien. Sof ké inndé moun inkonsékan, san prékosyon la fé vni galé dopi Madégaskar ziska isi é pétète dann bann galé-la lo basil i dor solman. An atandan ké li révèye é zour-la mi rakont pa zot :*

*« La pest, lo kou gonflé, la lang konm in lang bèf épi lo nonbril konm in gro pyès sink fran. ». Solon Cesar dann liv Fanny. Zour-la ?? Mi san déza in pé l'aprè prépar z'ot défans.*

Justin